



Assemblée générale Conseil économique et social

Distr. générale
3 décembre 2013
Français
Original : anglais

Assemblée générale
Soixante-neuvième session
Développement social : développement social,
y compris les questions relatives à la situation
sociale dans le monde et aux jeunes, aux personnes
âgées, aux personnes handicapées et à la famille

Conseil économique et social
Session de fond de 2014
Questions sociales et questions relatives
aux droits de l'homme : développement
social

Préparation et célébration du vingtième anniversaire de l'Année internationale de la famille en 2014

Rapport du Secrétaire général

Résumé

Le présent rapport fait suite à la résolution [67/142](#) de l'Assemblée générale en date du 20 décembre 2012. Il se concentre sur les préparatifs de la célébration du vingtième anniversaire de l'Année internationale de la famille aux niveaux national, régional et international. Il s'appesantit par ailleurs sur les initiatives menées par la société civile au titre de la célébration de ce vingtième anniversaire et formule des conclusions et recommandations visant à faire progresser l'élaboration de politiques de la famille dans le cadre des efforts globaux de développement.



I. Introduction

1. Dans sa résolution 67/142, l'Assemblée générale a prié le Secrétaire général de lui rendre compte à sa soixante-neuvième session, par l'intermédiaire de la Commission du développement social et du Conseil économique et social, de l'état des préparatifs en vue de la célébration du vingtième anniversaire de l'Année à tous les niveaux.

2. L'Assemblée générale a invité les États Membres à envisager d'entreprendre des activités au niveau national, au titre de la préparation de la célébration du vingtième anniversaire de l'Année et invité les États Membres, les organismes et organes des Nations Unies, les commissions régionales, les organisations de la société civile et les établissements universitaires à continuer de rendre compte des activités qu'ils mènent pour concourir à la réalisation des objectifs du vingtième anniversaire de l'Année et à la préparation de cet événement et à communiquer leurs bonnes pratiques et des données sur l'élaboration des politiques familiales.

3. Elle a encouragé les États Membres à poursuivre l'élaboration de politiques et de programmes qui permettent de lutter contre la pauvreté des familles et l'exclusion sociale, de concilier vie professionnelle et vie familiale et de s'attaquer aux questions d'ordre intergénérationnel, et à faire connaître leurs bonnes pratiques dans ces domaines. Parmi les stratégies de réduction de la pauvreté des familles recommandées, figurent les programmes de protection sociale et d'aide financière. Elle a engagé également les États Membres à renforcer les dispositions en faveur du congé parental, à faire en sorte que les travailleurs qui ont des responsabilités familiales bénéficient d'un réaménagement des modalités de travail, à favoriser l'égalité des sexes et à soutenir diverses formules de garde d'enfants, l'autonomisation des femmes, et à encourager l'investissement paternel pour mieux concilier vie professionnelle et vie familiale. Dans les domaines de l'intégration sociale et de la solidarité entre les générations, de la protection sociale et des crédits en faveur de centres où les générations peuvent se rencontrer, le bénévolat des jeunes et des personnes âgées et les programmes de mentorat et de partage du travail ont été recommandés.

4. Dans sa résolution 2013/27, le Conseil économique et social a prié la Commission du développement social de continuer à examiner les préparatifs en vue de la célébration du vingtième anniversaire de l'Année internationale de la famille dans le cadre de son ordre du jour et de son programme de travail pluriannuel jusqu'en 2014, et de tenir une réunion-débat pour célébrer le vingtième anniversaire de l'Année à sa cinquante-deuxième session. Il a engagé également les États Membres à créer des institutions nationales ou des organes gouvernementaux qui seront chargés de mettre en œuvre et de contrôler les politiques familiales et de mener des recherches sur l'incidence que les politiques sociales ont sur les familles, ou à renforcer les institutions et organes qui existent déjà.

5. Le présent rapport est le quatrième d'une série consacrée à l'état des préparatifs du vingtième anniversaire de l'Année internationale de la famille. Les rapports précédents définissaient le cadre des préparatifs axé sur les trois principaux thèmes liés à la pauvreté, à la conciliation de la vie professionnelle et de la vie familiale et de la solidarité entre les générations. Le présent rapport se penche sur les politiques et programmes élaborés par les États Membres compte tenu notamment de leurs réponses à la note verbale envoyée par le Secrétariat en mai

2013 (voir sect. II.A ci-dessous). Il donne quelques précisions sur les préparatifs de la célébration de l'anniversaire aux niveaux régional et international et relève les initiatives de la société civile à cet égard. Il présente plusieurs conclusions et recommandations sur l'élaboration d'un programme futur en faveur de famille.

II. Préparatifs de la célébration du vingtième anniversaire de l'Année internationale de la famille

A. Préparatifs au niveau national

6. Nombre de gouvernements ont fait part de leurs vues sur la question de l'élaboration de politiques en faveur de la famille et cité des exemples de bonnes pratiques en matière de réduction de la pauvreté dans les familles, de conciliation de la vie professionnelle et de la vie familiale, de relations entre les générations et dans d'autres domaines. Certains ont fait cas d'initiatives particulières s'inscrivant dans le cadre des préparatifs du vingtième anniversaire et de faire des suggestions pour la prochaine réunion-débat consacrée à l'anniversaire et qui aura lieu lors de la cinquante-deuxième session de la Commission du développement social.

7. En Argentine, la protection et le soutien des diverses structures familiales constituent une part essentielle des politiques publiques d'intégration sociale, de protection des droits de l'homme, de plein épanouissement et d'insertion sociale de tous les membres de la famille. Familia Argentina (Famille argentine) et Argentina Trabaja (L'Argentine à l'œuvre) sont des programmes phares dans ce domaine. Depuis 2009, l'allocation universelle pour enfant à charge est versée à des adultes s'occupant d'enfants qui sont au chômage ou employés dans le secteur non structuré et/ou perçoivent un salaire minimum. Plus de 3,5 millions d'enfants issus de familles vulnérables ont bénéficié de cette allocation. D'autres initiatives permettent de financer des centres de développement de l'enfant (centros de desarrollo infantil) destinés aux jeunes enfants, un programme national de prestations de soins à domicile (programa nacional de cuidados domiciliarios) visant à offrir une meilleure qualité de vie aux personnes âgées, notamment celles qui sont handicapées, ou notre endroit (Nuestro Lugar), un programme ayant pour objet d'encourager les jeunes à participer à des actions éducatives, sportives et culturelles.

8. Au Burkina Faso, le Programme national pour la protection et la promotion de la famille, élaboré en application des recommandations du Plan d'action sur la famille de l'Union africaine oriente les politiques et programmes en la matière. Parmi les domaines prioritaires figurent la protection sociale destinée à atténuer la pauvreté dans les familles et l'amélioration des conditions de vie des groupes vulnérables. Le renforcement des capacités des familles et l'initiation à des activités génératrices de revenus font également partie de l'action globale menée en faveur de la pauvreté. Les activités marquant le vingtième anniversaire de l'Année internationale de la famille sont axées sur des campagnes de sensibilisation à diverses questions liées notamment à la lutte contre des pratiques traditionnelles nocives telles que l'excision et les mariages forcés ou précoces, et la violence à l'égard des femmes, et à la promotion de la planification familiale et de la santé procréative.

9. L'Institut colombien pour le bien-être de la famille mène des programmes d'aide à la formation dans les domaines de la prestation de soins et du renforcement

des relations. Il concourt à l'élaboration de directives régissant la politique nationale de la famille en Colombie dans le but d'assurer des ressources économiques, juridiques et culturelles aux familles en tant qu'agents du développement. Le programme national relatif aux générations et au bien-être (Generaciones con bienestar), qui repose sur le principe de la responsabilité partagée entre la famille, les communautés et l'État, garantit la protection des enfants et des adolescents au sein des familles, des communautés et au niveau institutionnel, ce qui a permis à 240 000 enfants d'en bénéficier à l'échelle nationale.

10. À Chypre, le projet de construction d'habitations à loyer modéré couvre les besoins en logement des familles à faible revenu, notamment des familles monoparentales, des jeunes couples et de ceux qui ont des besoins spéciaux ou qui souffrent de handicaps. Il octroie également des prêts à faible taux d'intérêt et à long terme aux familles qui remplissent les critères requis.

11. En Irlande, la stratégie nationale en faveur des femmes, dont l'objectif principal est de permettre aux femmes de mieux concilier vie professionnelle et vie familiale, vise à redresser les déséquilibres observés chez les hommes et les femmes dans la répartition des responsabilités au sein de la famille et au niveau de la prise en charge des enfants. Le programme du centre de ressources familiales et de services communautaires, doté de 106 centres à l'échelle nationale, fournit des services universels aux familles vivant dans des zones déshéritées du pays dans le cadre d'une démarche prenant en compte tous les stades de l'existence. Les centres d'aide à la famille sont des organisations qui favorisent la participation et l'auto-assistance et qui, en même temps qu'elles soutiennent les familles, renforcent les capacités et le dynamisme des communautés locales. Chaque centre offre une gamme de services universels et ciblés et des chances d'épanouissement telles que des cours d'enseignement et des stages de formation, des services d'orientation, un accès aux technologies de l'information, des structures d'accueil pour les enfants, des activités périscolaires et d'autres facilités. Sur le plan des politiques générales, les centres de ressources familiales nouent des liens de partenariat avec les acteurs œuvrant dans les secteurs communautaires, statutaires et bénévoles, aide à saisir la portée des décisions politiques sur les familles et les communautés et joue un rôle qui consiste à influencer sur le processus de prise de décisions lié à l'aide aux familles et au développement communautaire.

12. Au Monténégro, les droits fondamentaux en matière de protection sociale prévoient le versement d'allocations familiales, d'indemnités d'invalidité et de placement en nourrice et la dispensation de soins spéciaux, ainsi que des prestations en matière d'éducation et de santé pour les enfants ayant des besoins spéciaux. De récentes modifications apportées à la législation du travail ont permis d'étendre la durée du congé de maternité, d'offrir un congé de paternité et d'améliorer les dispositions relatives à la protection de l'emploi. Les parents célibataires ayant un enfant âgé de moins de 7 ans voient leur situation professionnelle bénéficier d'une protection spéciale en termes de mobilité, d'heures supplémentaires et de changements structurels au travail.

13. En Roumanie, l'État verse une allocation à tous les enfants de moins de 18 ans. En outre, l'allocation d'éducation prévoit une nouvelle formule permettant d'accorder des prestations à des enfants nés à partir de 2011, en offrant aux parents plusieurs choix concernant des subventions mensuelles pour perte de revenus ou diverses primes d'incitation à réintégrer le marché du travail quand leurs enfants

auront 2 ans. Les familles à faible revenu reçoivent une allocation d'appoint et une allocation-logement.

14. En Espagne, le nouveau plan national en faveur de l'enfance et de l'adolescence (2013-2016) (Plan estratégico nacional de infancia y adolescencia) vise à aider les familles à s'occuper, à éduquer et à assurer l'épanouissement global de leurs enfants, notamment grâce à des mesures permettant de concilier vie professionnelle et vie familiale. Ses dispositions relatives à la protection et à l'insertion sociales portent essentiellement sur les enfants et les adolescents dans des situations à risque. Le nouveau plan d'action national d'insertion sociale (2013-2016) (Plan nacional de acción para la inclusión social) s'attache à lutter contre la pauvreté chez les enfants, à favoriser l'insertion par l'emploi et la prestation de services de base aux ménages les plus vulnérables. Le plan d'aide aux familles (Plan integral de apoyo a la familia) assure la protection sociale, juridique et économique des familles, renforce la solidarité entre les générations et améliore les compétences parentales. Plusieurs mécanismes chargés de régir et de coordonner la mise en œuvre des politiques en faveur de la famille aux niveaux régional et local ont été mis en place et la collaboration entre les membres de la société civile et les experts universitaires a été resserrée.

15. La Suède prend en compte les enfants dans l'élaboration de sa politique nationale en faveur de la famille, en s'évertuant à créer des conditions propices aussi bien pour les enfants que pour les parents de manière à ce qu'ils puissent se développer et s'épanouir au sein de la famille et en tant qu'individus. Nombre de réformes ont été introduites depuis 2010, portant notamment sur le large supplément au revenu familial octroyé dans le cadre du système de primes pour enfants, ainsi que sur une allocation-logement plus élevée et des prestations parentales accrues pour les parents à faible revenu. La stratégie nationale de soutien parental s'attache à promouvoir la santé et le développement de l'enfant. Concilier la vie professionnelle et la vie familiale est également une priorité du Gouvernement. Des crédits accordés au titre de l'égalité des chances aux parents favorisent le partage égal du congé parental. L'allocation d'éducation offre un soutien financier aux parents qui s'occupent de leurs enfants à la maison plutôt que de les envoyer à la crèche.

16. En Suisse, le programme national de prévention et de lutte contre la pauvreté cherche à ouvrir de meilleures perspectives d'éducation aux enfants, aux jeunes et aux adultes issus de milieux défavorisés. Des efforts sont en cours pour accroître les allocations familiales et mettre à la disposition des parents des garderies pour les aider à concilier leurs responsabilités professionnelles et familiales. La question du congé parental est à l'étude. Une nouvelle enquête thématique sur les familles et les générations sera réalisée, à compter de 2013, dans le cadre du recensement de la population, pour recueillir des informations sur l'évolution de la structure des familles et sur les effets que cela engendre sur les relations entre les générations.

17. La politique familiale en Tunisie a subi des mutations dues aux changements juridiques qui se sont opérés, aux améliorations qui ont été apportées dans le domaine de l'éducation, aux migrations, à l'urbanisation et à d'autres facteurs socioéconomiques. Le Code du statut personnel, qui interdit la polygamie et instaure le divorce judiciaire, mettant ainsi fin à la pratique traditionnelle de la répudiation de la femme par son mari a été enrichi d'une nouvelle disposition tendant à reconnaître la coresponsabilité des parents dans la promotion du bien-être de

l'enfant sur la base d'un partenariat matrimonial. En outre, l'institution de juge de la famille a été créée de sorte que les femmes puissent exercer au même titre que les hommes une influence sur les différents aspects de la vie de leurs enfants. Les plans d'action en faveur de la famille ont été adoptés en vue de promouvoir la cohésion familiale en investissant dans la stabilité du mariage, d'assurer la socialisation des enfants et de veiller au bien-être économique et physique des ménages. Plusieurs activités sont prévues à l'occasion de la célébration du vingtième anniversaire au niveau national.

18. La politique familiale en Ukraine s'attache principalement à améliorer les conditions de vie des familles ayant des enfants. Compte tenu des problèmes démographiques et de la baisse du taux de fécondité, l'appui aux familles nombreuses revêt une importance particulière et prévoit notamment un moindre coût des dépenses de logement, y compris des services publics, et l'usage gratuit des transports publics par les enfants. Eu égard à la maternité, des pensions spéciales sont accordées aux femmes qui ont élevé au moins cinq enfants. Un programme d'aide sociale, ciblant les familles et administré par l'État a récemment été mis en place. Il concourt à la préparation à la vie familiale, à une paternité positive et à la prévention de la violence.

19. En République bolivarienne du Venezuela, la protection de la famille constitue un important élément du nouveau modèle de développement du pays fondé sur les droits de l'homme, la justice sociale, l'insertion sociale, la redistribution équitable des richesses, la protection sociale et des mécanismes efficaces de réduction de la pauvreté et des inégalités. Le Gouvernement élabore des politiques de la famille en vue de renforcer les relations familiales sur la base de l'égalité de droits et de responsabilités, de la solidarité et du respect mutuel. Son plan national d'insertion familiale vise à réintégrer les enfants qui avaient été placés en institution dans leur famille d'origine. Des efforts sont actuellement déployés aussi pour améliorer les services de maternité et la protection de l'enfance¹.

20. Plusieurs États Membres ont formulé des suggestions relatives aux questions à aborder lors de la réunion-débat qui aura lieu lors de la cinquante-deuxième session de la Commission du développement social. Il s'agissait notamment des problèmes démographiques, du congé parental, de la vie professionnelle, de la fécondité, du rôle primordial des dispositions universelles en matière de garde d'enfants et du soutien parental, y compris les moyens à mettre en œuvre pour déterminer la manière de toucher les groupes cibles et le type d'appui à leur apporter. D'autres thèmes de discussion proposés portaient sur la préparation des jeunes à la vie familiale, afin d'éviter les conflits, le divorce et la violence dans la famille et la promotion d'une paternité responsable ainsi qu'une plus grande participation des hommes à la vie familiale. Les enfants en situation de vulnérabilité, les enquêtes sur l'emploi du temps et leur intégration dans les comptes nationaux et l'élaboration de politiques à partir de leurs résultats, sont autant de thèmes que les participants pourraient également examiner.

¹ Plus d'exemples de programmes orientés vers la famille sont cités à la section II.C.

B. Initiatives régionales

21. La consultation d'experts sur la famille en Afrique s'est tenue les 22 et 23 novembre 2012 à Addis-Abeba. Elle a été organisée par l'Union africaine en coopération avec l'entité responsable de la coordination des questions liées à la famille à la Division des politiques sociales et du développement social du Département des affaires économiques et sociales. Parmi les questions abordées figuraient notamment les tendances socioéconomiques et démographiques dont souffrent les familles africaines et la nécessité de trouver des solutions pour y remédier; le renforcement des filets de protection sociale afin de combattre la pauvreté des ménages chez les groupes vulnérables; et les inégalités entre les sexes au sein des familles et de la société en tant qu'obstacle à l'élimination de la pauvreté.

22. Au fil des ans, nombre de tendances socioéconomiques, telles que la persistance du chômage et du sous-emploi, la multiplication des flux migratoires, le nombre croissant de ménages dirigés par des femmes et les taux élevés d'infection par le VIH/sida ont fragilisé et dans certains cas compromis les mécanismes de soutien traditionnellement offerts par les familles élargies en Afrique. Ces tendances se sont généralement traduites par une pauvreté persistante des familles, un conflit travail-famille de plus en plus sévère, une rupture des liens entre les générations et une désintégration totale de la famille, le tout intervenant dans le contexte de mécanismes de sécurité sociale qui laissent à désirer².

23. La consultation était axée dans une large mesure sur les droits, les devoirs et les responsabilités au sein de la famille ainsi que sur des pratiques traditionnelles nocives comme le mariage des enfants et la mutilation génitale des femmes. La discrimination à l'égard des femmes dans le droit de la famille en termes de divorce et de garde d'enfants est encore très répandue en Afrique. Il n'est donc pas surprenant que les solutions adoptées en vue de répondre à la situation soient essentiellement axées sur les femmes, les filles et les enfants. Toujours est-il que des politiques tendant à privilégier la cellule familiale et à faire des hommes et des garçons des partenaires dans l'autonomisation des femmes sont indispensables à la création de solutions durables. Les participants ont adopté une position commune dans la perspective de la célébration de l'anniversaire de l'Année internationale de la famille en mettant l'accent sur certaines de ces questions. La position commune a par la suite été présentée à la réunion ministérielle de l'Union africaine qui s'est tenue du 26 au 29 novembre 2012³.

24. La réunion du Groupe d'experts régionaux sur le Moyen-Orient et l'Afrique du Nord consacrée au thème intitulé « Protection de la famille arabe de la pauvreté : emploi, intégration sociale et solidarité intergénérationnelle » s'est tenue à Doha les 2 et 3 juin 2013. Organisée par l'Institut international de Doha pour l'étude de la famille, la réunion a évalué les politiques de la famille menées dans la région. Les questions inscrites à l'ordre du jour étaient notamment les suivantes : récentes

² Voir le projet de position commune africaine sur la famille établi dans la perspective du vingtième anniversaire de l'Année internationale de la famille, disponible à l'adresse ci-après : www.un.org/esa/socdev/family/docs/egm12/AUCOMMONPOSITIONOFFAMILY.pdf.

³ De plus amples informations sur les réunions régionales, dont celles qui sont évoquées dans le présent rapport peuvent être obtenues à l'adresse ci-après : <http://undesadspd.org/Family/InternationalObservances/TwentiethAnniversaryofIYF2014/RegionalMeetings.aspx>.

tendances économiques et sociales touchant les familles et nécessité d'adopter des politiques adéquates à cet égard; difficultés rencontrées par les familles vivant dans la pauvreté; participation des femmes à la main-d'œuvre et effet sur l'équilibre famille-travail; importance du congé parental, des horaires de travail souples, des services de garderie d'enfants de qualité; participation des hommes aux tâches ménagères; mise en place des systèmes de protection sociale adéquats pour les familles; tendances démographiques, sociales et économiques entravant les relations entre les générations; et participation des jeunes à la vie sociale, économique et familiale.

25. Les discussions ont fait ressortir que malgré le discours en faveur de la famille qui se tenait dans la région, les allocations familiales tout comme le congé de maternité véritable et les dispositions relatives aux services de garderie d'enfants étaient quasiment non existants; que le taux de participation des femmes au marché de l'emploi demeurait le plus bas au monde et que leur taux de chômage était le plus élevé au monde. Le mariage des enfants était très répandu et l'égalité des sexes marquait peu de progrès. Des préoccupations ont également été exprimées au sujet des conséquences du printemps arabe sur l'égalité des sexes, certains des experts notant une perte des acquis obtenus par les femmes. De surcroît, la recherche sur les familles et les politiques de la famille est très limitée dans la région. Les problèmes susmentionnés ont été abordés dans les recommandations issues de la réunion qui ont été diffusées auprès des gouvernements de la région.

26. Le séminaire de renforcement des capacités en matière de politiques de la famille en vue de la réduction de la pauvreté et de l'équilibre travail-famille en Amérique latine, organisé par le Groupe de coopération technique de la Division et l'entité responsable de la coordination des questions liées à la famille, en coopération avec la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CEPALC) s'est déroulé à Santiago, du 27 au 29 août 2013. Il visait à informer les responsables gouvernementaux de l'importance de privilégier la famille dans la prise de décisions pour assurer le succès des efforts de développement global et réunissait des représentants de gouvernement de 15 pays de la région (Argentine, Brésil, Chili, Costa Rica, Cuba, El Salvador, Équateur, Guatemala, Honduras, Mexique, Nicaragua, Panama, Pérou, République dominicaine et Uruguay).

27. Les responsables de la Division et de la CEPALC ont fait un certain nombre d'exposés sur la pauvreté et l'équilibre travail-famille en Amérique latine, tandis que les représentants des gouvernements ont présenté de bonnes pratiques de leurs pays respectifs. La plupart des exposés portaient essentiellement sur les politiques de la famille en vue de la réduction de la pauvreté. Lors des débats, il y a eu des échanges de vues sur l'élaboration de politiques de la famille et sur les progrès qui avaient été accomplis en général en matière de développement social dans la région. Dans l'ensemble, les participants sont convenus que la plupart des politiques sociales en Amérique latine et dans les Caraïbes étaient axées sur les femmes qui avaient des enfants plutôt que sur des cellules familiales en tant que telles et que plus d'efforts devraient être faits pour associer les hommes à leur élaboration. Qui plus est, une meilleure intégration de l'idée de la famille dans la prise de décisions globale est nécessaire. Les transferts en espèces ciblant les ménages pauvres dominant dans la région, plusieurs évaluations révélant non seulement une réduction globale de la pauvreté mais également des effets positifs sur des variables relatives à l'éducation telles que le taux de scolarisation, les résultats scolaires et les aptitudes cognitives. Sous l'angle de la santé, les faits recueillis ont montré les incidences

positives de certains programmes sur les résultats enregistrés comme par exemple pour ce qui est de la nutrition infantile et du développement psychomoteur⁴. Des politiques globales permettant de concilier vie professionnelle et vie familiale ont été élaborées dans un nombre restreint de pays (par exemple l'Argentine et le Chili) mais même là où elles existent sous une forme limitée, elles ne bénéficient qu'aux travailleurs (des femmes pour l'essentiel) du secteur structuré.

C. Préparatifs au niveau international

Commission du développement social

28. Tous les ans, la Commission du développement social examine les préparatifs du vingtième anniversaire de l'Année internationale de la famille en 2014. À sa cinquante et unième session, tenue du 6 au 15 février 2013, les États Membres ont réaffirmé le rôle important que jouait la famille dans la société et dans l'ensemble des efforts en faveur du développement et noté que les préparatifs et la célébration du vingtième anniversaire de l'Année internationale de la famille en 2014 offraient une excellente occasion d'appeler l'attention sur les politiques de la famille dans le cadre des stratégies de développement.

29. L'instauration de partenariats avec la société civile, le secteur privé et les institutions universitaires au titre de l'appui des politiques et programmes de la famille a été jugée particulièrement importante, tout comme la sensibilisation du public aux objectifs de l'anniversaire.

30. Au niveau régional, l'Union africaine, sous l'égide du Conseil des ministres du développement social, a établi le texte définitif de la position africaine élaborée dans la perspective de la célébration, et dans laquelle étaient évoqués les thèmes de la famille et de la pauvreté, de la solidarité entre les générations et de la conciliation entre la vie professionnelle et la vie familiale. Pour l'Union européenne, le prochain anniversaire offrait également l'occasion de procéder à un échange de pratiques optimales en matière d'élaboration de politiques de la famille.

31. Les préparatifs de l'anniversaire au niveau national ont été signalés au Botswana, en Jamaïque et en Afrique du sud. En Afrique du Sud, la célébration de l'anniversaire a servi à déterminer les difficultés rencontrées par les familles, à échanger les meilleures pratiques permettant d'y remédier et à fournir des services intégrés aux familles.

32. En termes de définition de politiques, les gouvernements ont noté qu'il importait d'adapter les politiques sociales aux besoins de la famille et à renforcer sa cohésion afin qu'elle puisse bien jouer son rôle (notamment dans les domaines de l'éducation et de la dispensation de soins) au sein de la société. L'Union européenne a souscrit aux recommandations relatives à l'élaboration de politiques qui figurent dans le rapport du Secrétaire général (A/68/61-E/2013/3) et reconnu l'importance cruciale que revêtaient les mesures d'aide à la famille dans le renforcement de la solidarité intergénérationnelle et dans la lutte contre la pauvreté. Elle a également fait référence aux initiatives qu'elle avait prises sur la famille pour répondre à l'évolution démographique et pour encourager une évaluation des politiques

⁴ Cecilia Rossel, « Políticas para las familias en América latina : panorama de políticas de reducción de pobreza y conciliación entre trabajo y familia », juillet 2013.

familiales et un échange de bonnes pratiques. Elle a estimé que l'élaboration de politiques permettant de concilier les exigences de la vie professionnelle et de la vie familiale et la lutte contre la pauvreté des enfants étaient particulièrement importantes.

33. Plusieurs délégations se sont félicitées du constat selon lequel la famille était l'ossature de la solidarité entre les générations et la cohésion sociale et portait la responsabilité principale du développement, de l'éducation et de la socialisation de l'enfant. Elles ont également relevé la nécessité d'adopter une démarche propice à la famille dans tous les aspects du développement.

34. Des délégations ont noté combien les politiques de la famille importaient dans la rupture du cycle de la pauvreté intergénérationnelle et dans le passage des familles de la protection sociale au bien-être. La mise en œuvre de politiques de la famille et l'amélioration des perspectives économiques qui s'offrent aux femmes ont été considérées comme un investissement à haut taux de rendement. Plusieurs États Membres ont perçu le changement de priorité qui s'est opéré avec le passage d'un type de transfert de fonds et de prestations axé sur l'individu à un type de transfert de fonds et de prestations axé sur la famille, d'où par exemple la décision de certains pays d'opter pour une approche de la protection sociale privilégiant la famille au détriment de l'individu. Dans plusieurs pays, les politiques en faveur de la famille se sont attachées à conférer les mêmes droits et obligations en matière familiale et professionnelle aux femmes et aux hommes. La réunification des enfants avec leur famille a été également citée comme un domaine de politique important.

35. Les programmes d'aide à la famille ont été jugés indispensables au renforcement de la solidarité entre les générations, à la lutte contre la pauvreté et à l'amélioration de l'équilibre entre vie professionnelle et vie familiale. Des représentants ont mis l'accent sur de nombreux programmes de la famille au niveau national. Le programme relatif à l'octroi d'un revenu familial décent (ingreso ético familiar) verse des paiements à environ 170 000 familles des plus vulnérables au Chili pour combattre la pauvreté. Les familles bénéficiaires, surtout celles dirigées par des femmes, bénéficient également d'un soutien au titre du renforcement de leurs capacités destiné à leur permettre de trouver un emploi rémunéré. Au Paraguay, le programme Tekopora, qui offre des transferts de fonds assortis de conditions aux familles vivant dans l'extrême pauvreté pour assurer leur réinsertion sociale graduelle, touche 24,5 % de familles démunies et 42,6 % de familles vivant dans l'extrême pauvreté.

36. Des représentants ont souligné que l'investissement dans le capital humain des membres de la famille était à la fois de la responsabilité des familles et du gouvernement et qu'il importait que les familles ne soient pas perçues comme des bénéficiaires passifs de prestations mais comme de principaux maîtres de leur avenir, tenus de s'acquitter de leurs responsabilités. En El Salvador, des bons de soins de santé et d'éducation ont été délivrés à 91 000 familles rurales déshéritées. Les programmes de transferts de fonds sont très répandus dans d'autres pays d'Amérique latine, le Nicaragua et le Brésil versant des indemnités mensuelles aux familles pauvres qui s'engagent à garder leurs enfants à l'école et à les soumettre à des contrôles médicaux réguliers. Bolsa Familia au Brésil est un programme qui aide à rompre le cycle de la pauvreté intergénérationnelle, réduit le travail des enfants, assure l'accès à l'éducation et joue un rôle primordial dans l'atténuation de

la pauvreté de 40 % et celle de l'extrême pauvreté de 52 % depuis 2003. Un nouveau programme fédéral, Brasil Carinhoso, entend bénéficier aux familles vivant dans l'extrême pauvreté et ayant des enfants dont l'âge peut aller jusqu'à 6 ans. Le programme d'octroi de primes vertes au Brésil Bolsa Verde (Bourse verte), consiste en des prestations versées aux familles extrêmement pauvres pour encourager les efforts de conservation. En Équateur, une indemnité versée aux familles pauvres au titre du développement humain et dont l'octroi est assorti de conditions privilégiant la coresponsabilité familiale a aidé à améliorer la santé et la scolarisation des enfants. En République bolivarienne du Venezuela, les missions boliviennes correspondent à une série de programmes de protection sociale, dont Misión Alimentación et Misión Madres del Barrio, reconnaissant la valeur du travail domestique des femmes. La Jamaïque verse des prestations à 140 000 familles dans le cadre de son programme de transfert de fonds visant à assurer le progrès par la santé et l'éducation (Advancement through health and education). Elle a également mis la dernière main à sa politique nationale d'éducation des enfants et adopté une loi portant création d'une commission d'aide à l'éducation des enfants pour responsabiliser les parents.

37. En Chine, des logements subventionnés sont attribués à des familles à revenu faible et moyen. Des programmes favorisant l'intégration ou la réintégration des femmes dans le marché de l'emploi et la prestation de services de garderie d'enfants de qualité à des prix abordables sont également disponibles. Au Pakistan, le programme Benazir de soutien des revenus (Benazir Income Support Programme) offre des services de base et investit dans le développement humain. Les ménages qui peuvent en bénéficier sont déterminés à partir d'un sondage assorti d'une fiche d'évaluation de la pauvreté. Le programme assure également une formation professionnelle à l'un des membres de chaque famille bénéficiaire et octroie des prêts sans intérêt pour aider à monter une petite affaire ou à s'installer à son propre compte. L'aide à l'éducation et à la santé a été ajoutée comme nouveau volet du programme.

38. Au Maroc, un fonds de solidarité familiale a été créé pour aider les femmes vulnérables, dont les veuves. L'Indonésie a réduit le taux de pauvreté des familles vulnérables en améliorant la qualité de l'éducation et des soins de santé. Ses projets d'entreprise mixtes destinés aux femmes ainsi que ses institutions de responsabilisation de la famille visent à renforcer les programmes en faveur de l'enfance. Le fonds d'assistance sociale a été créé en République arabe syrienne pour autonomiser les femmes sur le plan économique grâce à des projets générateurs de revenus. Au Kenya, des projets de loi sur le mariage, la protection de la famille et les biens matrimoniaux sont en cours d'élaboration pour renforcer les structures familiales. Le Programme social harmonisé de versements en espèces au Zimbabwe assure des revenus mensuels assortis d'aucune condition et des services de base aux ménages pauvres et à ceux dont les membres ont des difficultés à trouver un emploi.

39. Le texte définitif du livre blanc consacré à la famille a été récemment établi en Afrique du Sud. Le livre considère la famille comme un impératif de développement majeur et s'attache à intégrer les questions qui s'y rapportent dans des initiatives relevant du Gouvernement ou de la prise de décisions afin de favoriser son bien-être dans le pays. De même au Botswana, des consultations sont en cours sur le projet de cadre de politique de la famille.

Département des affaires économiques et sociales

40. La Division des politiques sociales et du développement social du Département a organisé plusieurs réunions, ateliers, tables rondes et séminaires en prévision du vingtième anniversaire de l'Année internationale de la famille, en coopération avec des organismes des Nations Unies et des entités régionales ainsi que des organisations de la société civile.

41. Une réunion-débat sur la promotion de l'intégration sociale et de la solidarité intergénérationnelle a été organisée au Siège de l'ONU à la faveur de la Journée internationale de la famille en 2013 par la Division des politiques sociales et du développement social en coopération avec le Département de l'information dans le cadre de l'exposé hebdomadaire qu'il présente aux organisations non gouvernementales pour mieux leur faire prendre conscience des problèmes intergénérationnels qui se posent au sein des organisations de la société civile. Les participants ont perçu le rôle primordial que jouaient les programmes intergénérationnels dans la promotion de la solidarité entre les générations au sein des familles et des communautés. Ces programmes offrent un moyen d'établir des relations positives entre générations et de renforcer la qualité des liens entre les membres d'une famille et sont élaborés sur la base du respect des règles de réciprocité et ce qui fait la force de chaque génération.

42. Les participants ont noté que les programmes intergénérationnels variaient à travers le monde et qu'ils se classaient généralement dans quatre catégories : a) des jeunes au service de personnes âgées, comme dans le cas de programmes où des jeunes apprennent à des personnes âgées à se servir de technologies de l'information et des communications; b) des personnes âgées au service des jeunes, comme dans le cas de personnes âgées assurant le soutien scolaire des élèves, l'encadrement des mères adolescentes ou l'escorte d'enfants se rendant à pied à l'école; c) des jeunes et des personnes âgées œuvrant de concert, notamment dans le cadre de programmes de distribution de repas, ou enseignant les mathématiques et les sciences ensemble à de jeunes enfants; et d) partage de locaux intergénérationnels, comme dans le cas de services de prise en charge de jour pour adultes situés au même endroit qu'une garderie ou un programme périscolaire dans un centre pour personnes âgées. Le Programme national d'appui aux familles dispensatrices de soins et le *Fostering Connection to Success Act* aux États-Unis d'Amérique sont réputés économiser des dollars et être efficaces. Les participants ont recommandé de créer des bureaux de solidarité intergénérationnelle au niveau national; d'examiner les politiques de la famille en tenant compte des atouts de chaque génération et de prévoir une aide aux grands-parents; d'inviter les États Membres, dans le cadre de la célébration du vingtième anniversaire, de favoriser le dialogue intergénérationnel et la compréhension mutuelle; et d'encourager l'établissement de centres intergénérationnels et d'utiliser cet espace pour faciliter les contacts entre les générations⁵.

43. Les activités de l'Intergenerational Work Study Program à New York, une initiative commune du Département des affaires relatives au vieillissement et du Département de l'éducation de la municipalité de New York, ont également été présentées lors de la célébration de la Journée internationale. Le programme offre

⁵ Donna Butts « Advancing intergenerational solidarity », document présenté à l'occasion de la célébration de la Journée internationale de la famille au Siège de l'Organisation des Nations Unies, le 16 mai 2013.

des services à des adultes plus âgés tout en alliant études théoriques et formation professionnelle à l'intention de certains élèves des écoles secondaires publiques. Les élèves fournissent des services aux personnes âgées qui à leur tour assurent un soutien scolaire aux élèves, en leur offrant un encadrement et d'autres types d'appui qui prête une dimension « grands-parents/petits-enfants » au programme.

44. Dans le domaine de la coopération technique, la Division des politiques sociales et du développement social a récemment aidé le Ministère du travail et des affaires sociales de l'Arménie à élaborer une politique nationale de la famille. La politique qui constitue un grand pas dans la voie du renforcement des structures familiales intègre le système actuel de prestations dans le cadre de la stratégie nationale de développement social et concourt à mieux promouvoir les questions relatives à la famille en Arménie. Les travaux d'élaboration de la politique ont été le fruit des efforts conjointement menés par le personnel de la division et des experts internationaux et nationaux. Au Bélarus, la Division aide depuis 2011 le Ministère du travail et de la protection sociale à élaborer et à réaliser l'enquête nationale sur la famille. La Division a collaboré avec le Gouvernement et des milieux universitaires nationaux à l'établissement de la méthodologie et des questionnaires de l'enquête. Les résultats permettront aux responsables politiques nationaux de disposer de données qui leur serviront à affiner la stratégie de sécurité démographique nationale et à modifier la loi nationale sur la famille. La méthodologie de l'enquête sera transposée et utilisée dans le cadre d'enquêtes similaires qui seront réalisées dans des pays intéressés de la Communauté d'États indépendants.

D. Initiatives de la société civile

45. Les préparatifs du vingtième anniversaire de l'Année internationale ont été principalement menés par la société civile. C'est la société civile, œuvrant avec et pour les familles sur le terrain qui reconnaît et soutient les rôles irremplaçables que les familles jouent dans la vie de leurs membres et dans la société dans son ensemble. De nombreuses organisations non gouvernementales et communautaires s'attachent au niveau des collectivités à aider les familles à faire face à leurs multiples responsabilités. Plusieurs institutions de la société civile ont activement contribué aux préparatifs du vingtième anniversaire de l'Année internationale de la famille en organisant au niveau local, dans le cadre d'activités de sensibilisation, des manifestations, séminaires, ateliers et rencontres avec la presse. On trouvera ci-après un récapitulatif des initiatives de la société civile en 2013.

46. La Fédération internationale pour le développement de la famille a organisé une manifestation parallèle le 12 février 2013 dans le cadre de la cinquante et unième session de la Commission du développement durable sur le thème intitulé « Vers 2014 : favoriser la responsabilisation des familles »⁶ et plusieurs réunions de sensibilisation en Europe, en Amérique du Sud et en Afrique. La manifestation parallèle a permis de présenter les résultats de la réunion du Groupe d'experts européens tenue à Bruxelles en 2012 et la nouvelle déclaration de la société civile lancée à l'occasion du vingtième anniversaire de l'Année internationale de la famille (voir également par. 59). La région de Venet en Italie s'est vue attribuer un prix par la Fédération pour ses efforts visant à promouvoir des politiques propices à

⁶ Pour plus de détails concernant certaines des manifestations indiquées à la section II.D, voir www.family2014.org/seun.php.

la famille. Dans la région de Venet, un label de qualité est décerné aux autorités publiques ou aux organisations privées locales qui ont élaboré des politiques privilégiant la famille, mis en œuvre des moyens souples permettant de soutenir les relations parentales et familiales, et prôné la valeur culturelle incarnée par la famille. Le projet d'audit famille-travail, conçu dans le but de procéder à une évaluation documentée et systémique des politiques des sociétés publiques et privées en matière de ressources humaines, accorde à ces sociétés publiques et privées une certification en fonction du bien-fondé de leur approche familiale vis-à-vis du travail, ce qui est fortement bénéfique aussi bien aux employeurs qu'aux employés. L'objectif est d'élaborer ensemble des mesures visant à permettre de concilier les exigences de la vie professionnelle et de la vie familiale et en même temps d'accroître la productivité au sein de l'entreprise ou du département.

47. Une conférence sur les problèmes auxquels se heurte la famille au XXI^e siècle et axée sur les politiques de la famille au sein de l'Union européenne, notamment en Pologne, au sujet de la conciliation entre la vie professionnelle et la vie familiale, s'est tenue à Varsovie les 3 et 4 avril 2013. Des experts ont indiqué que l'aménagement d'horaires de travail souples avait été lié au relèvement des taux de fécondité dans certains pays européens. La conférence qui s'est déroulée sous le patronage du Président de la Pologne, avec la participation de responsables gouvernementaux et de représentants de la société civile, a été organisée par l'Académie de la famille (Académisa Familijna), une organisation non gouvernementale offrant des cours d'enrichissement sur la famille aux couples.

48. Une conférence sur le thème de la conciliation entre la vie familiale et la vie professionnelle, convoquée dans le cadre de la Journée internationale de la famille, célébrée le 15 mai, a été organisée sous l'égide de plusieurs organisations non gouvernementales à vocation familiale au sein du Parlement européen. Elle était accueillie par des membres slovaques et allemands du Parlement européen et y participaient le Commissaire à l'emploi, aux affaires sociales et à l'intégration et plusieurs membres du Parlement européen.

49. La célébration de la Journée internationale a également été marquée par le lancement par la Confédération des organisations familiales de l'Union européenne d'un ouvrage sur les changements démographiques, la participation des femmes au marché de l'emploi et la conciliation de la vie professionnelle et de la vie familiale intitulé « Fertility rates and population decline: No time for children ». La Confédération a également poursuivi son travail de sensibilisation à l'importance de la famille et des politiques sociales auprès des médias sociaux et mené une campagne de plaidoyer faisant de 2014 l'Année européenne de la conciliation de la vie professionnelle et de la vie familiale. Pour recueillir le soutien nécessaire à la concrétisation de cette initiative, une « feuille de route de l'Année européenne » a été établie.

50. La Women's Board Educational Cooperation Society, en coopération avec le Centre d'information des Nations Unies à Lagos (Nigéria), a organisé un forum des médias à l'intention d'organisations non gouvernementales sur les préparatifs du vingtième anniversaire de l'Année internationale de la famille, dans le cadre de la célébration de la Journée internationale de la famille, le 15 mai. Le forum avait pour objet de sensibiliser à l'importance de l'anniversaire et d'examiner les questions concernant la famille en droit nigérian : les mécanismes juridiques de responsabilisation des enfants nigériens par l'éducation; la marginalisation et la

crise d'identité des jeunes; et des questions de solidarité intergénérationnelle et d'intégration sociale.

51. Soucieux de la nécessité pressante d'assurer et de renforcer la sécurité et la stabilité de la famille, le Service and Research Institute on Family and children s'est attaché à poursuivre son engagement en faveur de l'instauration d'un climat propice à la famille en Inde et à travers le monde et à cerner la nature et la complexité des facteurs de stress qui affectent la vie familiale et l'ensemble de ses relations. Dans le cadre des célébrations de la journée internationale, l'Institut a sorti une publication sur la famille au cœur de la société, tenu plusieurs séminaires sur la protection de l'enfance et fait établir une étude sur la violence à l'égard des enfants au sein de la famille.

52. Le Centre international pour le travail et la famille (International Center for Work and Family) a organisé sa cinquième conférence sur la conciliation travail-famille à Barcelone du 1^{er} au 3 juillet 2013. À cette occasion, les universitaires ont examiné la question de la responsabilité de l'entreprise vis-à-vis de la famille; les avantages de l'aménagement d'horaires de travail souples et de l'élaboration de travaux de recherche et d'évaluation qui privilégient les faits réels et les interventions des organisations. Les thèmes de recherche abordés lors de la conférence étaient notamment les suivants : conciliation de la vie professionnelle et familiale à l'heure de l'austérité; politiques de conciliation travail-famille et culture; couple à double revenu; et vie professionnelle et carrières des femmes. L'une des conclusions de la conférence était que les chercheurs devaient continuer d'analyser les sources de conflit entre les responsabilités professionnelles et familiales et être plus précis sur le mode d'utilisation du terme « flexibilité » dans le cadre de la réalisation d'études futures.

53. Le séminaire intitulé « Famille viable : clef du développement », organisé par la Fundación para la Educación y Orientación Familiar Hacer Familia, s'est tenu à Santiago le 26 août 2013. Y participaient des politiciens et des représentants de la société civile. Plusieurs pratiques de référence du Chili ont été soulignées à cette occasion, telles que Bono al trabajo de la mujer, primes au travail versées aux femmes les plus vulnérables. Les experts ont discuté de l'importance de la structure familiale et de l'éducation parentale pour le bien-être de la famille. Outre les cours de conseils aux parents, la fondation publie divers supports pédagogiques à l'intention des parents. Sa revue mensuelle touche 14 000 familles au Chili.

54. Un projet de santé à Lisbonne (Projecto de Saude em Lisboa) a assuré la promotion des objectifs du vingtième anniversaire de l'Année internationale en organisant des ateliers, des conférences et des réunions de sensibilisation. En 2013, il a organisé un atelier consacré au thème intitulé « Ce qui manque dans les politiques de la famille : recul et perspectives »; une réunion sur l'accoutumance aux drogues, le vieillissement, l'exclusion et les relations entre les générations; et son vingt-troisième congrès sur le thème intitulé « Famille et vieillissement : promotion de l'intégration sociale et de la solidarité intergénérationnelle » tenu le 1^{er} octobre.

55. Le National Council on Family Relations aux États-Unis d'Amérique a organisé un séminaire sur le vingtième anniversaire de l'Année internationale sur le thème intitulé « Politiques de la famille à travers le monde » à sa conférence consacrée au bien-être des enfants et des jeunes au sein des familles et des communautés, qui s'est tenu à San Antonio (Texas) le 8 novembre 2013. Le

séminaire a examiné l'importance de l'élaboration d'une politique de la famille sous l'angle de l'ONU et examiné les politiques axées sur la famille dans plusieurs régions.

56. Le Comité des organisations non gouvernementales sur la famille à New York organise des programmes mensuels pour promouvoir l'importance de la famille dans la réalisation des objectifs fixés par l'ONU, à la fois en examinant les problèmes auxquels se heurtent les familles et en cherchant à leur trouver des solutions pratiques. Au cours des derniers mois, plusieurs thèmes ont été présentés par des universitaires, des professionnels et des organisations non gouvernementales et axés notamment sur des pratiques familiales privilégiant des faits réels, sur l'évolution des rôles attribués aux hommes et aux femmes au sein de la famille, sur l'éducation d'enfants autistes, sur l'analyse des différences ethniques et culturelles dans la structure familiale et sur l'évolution des structures familiales. Le Comité a également coparrainé des manifestations parallèles : lors de la cinquante et unième session de la Commission du développement durable sur la réduction de la pauvreté chez les personnes âgées et lors de la cinquante-septième session de la Commission de la condition de la femme sur les stratégies visant à convaincre les hommes dans les pays en développement de mettre un terme à la violence sexuelle. Le Comité assure activement la planification et la promotion du vingtième anniversaire de l'Année internationale de la famille en 2014, avec plusieurs manifestations et réunions mensuelles prévues.

57. Le Comité des organisation non gouvernementales sur la famille à Vienne entretient un réseau international de 139 organisations de la société civile dont les activités sont orientées vers la famille et qui sert à la fois de source de connaissances et de forum interactif à ceux qui s'intéressent aux questions relatives à la famille (voir www.civilsocietynetworks.org). Le Comité de Vienne s'est une nouvelle fois engagé à procéder à la mise à jour d'une étude documentant les contributions des organisations de la société civile au bien-être des familles. Le processus en est actuellement au stade de l'analyse des données soumises par des organisations participantes et à l'élargissement de l'éventail des connaissances relatives aux questions de la famille. La documentation et les résultats de l'analyse seront publiés à temps pour la célébration du vingtième anniversaire de l'Année internationale de la famille en 2014.

58. Plusieurs organisations de la société civile ont salué la Journée mondiale des parents qui sera célébrée chaque année le 1^{er} juin. L'Assemblée générale, dans sa résolution [66/292](#) en date du 17 septembre 2012, a invité les États Membres à marquer cette journée en étroite association avec la société civile, particulièrement les jeunes et les enfants. La Fédération pour la paix universelle a organisé des manifestations pour célébrer la Journée dans plusieurs pays et marqué la Journée au Siège de l'Organisation des Nations Unies le 4 juin 2013. La manifestation, parrainée par les Missions permanentes du Burundi, de la Malaisie, du Mali, du Nigéria, de la Roumanie, de Sainte-Lucie et des Samoa, a porté essentiellement sur les multiples rôles que les parents jouaient dans la vie de leurs enfants et souligné la volonté constante de la Fédération pour la paix universelle de renforcer le mariage, la famille et l'éducation des enfants. Un débat public sur la famille et sa représentation dans les médias a été organisé par The Family Watch à Madrid le 27 mai 2013 pour célébrer la Journée.

59. La déclaration de la société civile à l'occasion du vingtième anniversaire de l'Année internationale de la famille a été proposée et diffusée par l'International Federation for Family Development. Elle souligne que les politiques de la famille se sont révélées à la fois utiles et efficaces dans de nombreux domaines du développement social et invite instamment les États Membres à promouvoir et à mettre en œuvre des politiques de la famille visant à assurer des conditions d'existence viables, abordables et de qualité aux familles et à les responsabiliser et à reconnaître le rôle qu'elles jouent dans la cohésion sociale et le développement économique. La déclaration a été parrainée par 21 entités internationales et signée par plus de 350 représentants de la société civile affiliés à 173 organisations nationales, ainsi que par des politiciens, universitaires et particuliers⁷.

III. Conclusions et recommandations

60. **Au fil des années, la communauté internationale a reconnu l'importance que revêtaient les politiques et programmes de la famille dans le cadre d'une approche intégrée plutôt que sectorielle du développement. Elle a convenu que la famille était la cellule naturelle sur laquelle reposait la société et qu'elle avait droit à une protection de la part de celle-ci et de l'État, et considéré qu'en dépit de leurs différentes formes et structures, les familles jouaient un rôle primordial dans le développement social.**

61. **L'accent mis sur la famille permet de trouver des solutions globales aux problèmes persistants de développement que posent notamment la transmission de la pauvreté de génération en génération et les inégalités. C'est ainsi que la condition économique et la stabilité des familles ainsi que la qualité de l'éducation sont essentielles au bien-être des enfants et la qualité de la vie familiale est elle-même un important facteur qui contribue à une société future responsable, juste et équitable.**

62. **Le présent rapport souligne les efforts déployés par les gouvernements et les acteurs de la société civile pour soutenir les familles à l'échelle mondiale. Certains des programmes et politiques menés au niveau national sont axés sur les femmes ayant des enfants plutôt que sur les cellules familiales en tant que telles. Cette approche pourrait se justifier par la discrimination qui prévaut à l'égard des femmes et à l'urgence nécessaire de combattre cette injustice historique. L'accent placé sur les enfants est également compréhensible et tient au souci de rompre le cycle de la pauvreté et de leur assurer au moins un minimum de quoi vivre décemment. Le fait de se concentrer sur les femmes et les enfants cependant pourrait ne pas suffire non seulement à réduire la pauvreté mais également à promouvoir l'égalité entre les sexes et les droits des enfants. Comme l'a fait remarquer récemment la Directrice de l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes), la campagne en faveur de l'égalité des sexes a été dominée par les femmes et a besoin d'être élargie aux garçons et aux hommes. De même, la prise en compte de la dynamique de la famille dans l'élaboration de politiques et la prestation de services ne peut qu'aboutir à de meilleurs résultats pour tous les membres de la famille.**

⁷ Disponible à l'adresse ci-après : www.family2014.org/declaration.php.

63. Les préparatifs de la célébration du vingtième anniversaire de l'Année internationale de la famille en 2014 se sont essentiellement traduits par des évaluations régionales de l'élaboration des politiques en faveur de la famille. Les travaux de recherche réalisés ont été axés sur des thèmes qui préoccupaient la communauté internationale et les familles elles-mêmes : pauvreté des familles, conciliation de la vie professionnelle et de la vie familiale et solidarité entre les générations. Les évaluations régionales auxquelles il a été procédé lors des réunions d'experts tout comme les recherches menées jusqu'ici soulignent que les politiques de la famille aident à réduire la pauvreté, à assurer de meilleurs résultats aux enfants, à réaliser l'égalité entre les sexes, à concilier la vie professionnelle et la vie familiale et à renforcer les liens entre les générations. Il est largement prouvé que les politiques menées dans ces domaines sont efficaces et doivent être poursuivies.

64. Le suivi de l'élaboration des politiques de la famille et l'échange de pratiques de référence nationales dans les domaines indiqués ci-dessus devraient être poursuivis et facilités aux niveaux international et régional. Par ailleurs, les réunions régionales et internationales d'experts qui se tiendront ultérieurement pourraient examiner l'élaboration des politiques de la famille et formuler des recommandations basées sur les données disponibles.

65. De surcroît, des mécanismes d'appui régionaux appropriés (comme le Plan d'action sur la famille en Afrique de l'Union africaine) pourraient être élaborés ou renforcés afin de : a) suivre l'impact des politiques socioéconomiques sur la famille; b) promouvoir et surveiller l'élaboration de politiques de la famille dans des domaines pertinents; et c) soutenir les travaux de recherche sur la famille et sur l'effet engendré par les politiques. Les États Membres pourraient par ailleurs juger utile d'élaborer une stratégie à long terme destinée à orienter l'action future de l'ONU dans le domaine de la famille sous forme de mécanisme d'évaluation à orientation pratique axé sur des domaines précis de l'élaboration des politiques de la famille.

66. Les deux domaines de politique générale qui ne peuvent que gagner en importance au cours des années à venir sont la conciliation entre la vie professionnelle et la vie familiale et les préoccupations d'ordre intergénérationnel. De récentes tendances telles que la chute des taux de fécondité dans les pays développés, l'instabilité au sein de la famille, l'augmentation des taux de divorce et les difficultés croissantes auxquelles se heurtent les jeunes pour fonder une famille nécessitent une action urgente, notamment dans le domaine de la conciliation de la vie professionnelle et familiale et des moyens d'existence viables. De même, l'évolution des structures de la famille, l'urbanisation et la mobilité, ainsi que l'accroissement rapide du pourcentage des personnes âgées dans la population et les difficultés liées à la garantie des droits fondamentaux et de la dignité des personnes âgées nécessitent un examen sérieux des politiques en faveur d'interactions saines entre les générations de manière à éviter d'avoir le sentiment qu'elles rivalisent.

67. Les deux thèmes ne sont pas suffisamment abordés au niveau international en dépit des conséquences qu'elles ont de plus en plus sur l'avenir de la participation des femmes au marché du travail et sur le vieillissement. Avec le soutien des États Membres, un suivi systématique de l'élaboration des

politiques de la famille dans ces domaines pourrait être assuré et coordonné aux niveaux national et régional avec l'aide de l'entité responsable de la coordination des questions liées à la famille, à la Division des politiques sociales et du développement social.

68. Comme indiqué dans les rapports précédents sur les questions relatives à la famille, les objectifs du Millénaire pour le développement, notamment ceux liés à la pauvreté, à l'éducation et à la réduction de la mortalité infantile, seront difficiles à réaliser, à moins que les stratégies permettant d'y parvenir soient axées sur la famille. Les femmes, les enfants et les jeunes figurent parmi les principales priorités de l'Organisation des Nations Unies et resteront au premier rang des priorités de la stratégie de développement pour l'après-2015. Ajouter la famille à ce programme constituerait un pas en direction de l'autonomisation et de la réduction des inégalités et contribuerait à la réalisation des objectifs de développement durable.

69. Les États Membres et d'autres parties prenantes sont encouragés à examiner les recommandations ci-après :

a) Les gouvernements, les Nations Unies et les entités régionales, les organisations de la société civile, le secteur privé et les institutions universitaires devraient favoriser et promouvoir la responsabilisation de la famille par le biais de politiques et programmes adéquats centrés sur elle;

b) Les États Membres peuvent considérer la responsabilisation de la famille comme un outil important de lutte contre la pauvreté, l'exclusion sociale et les inégalités et l'intégrer dans le programme de développement de l'après-2015;

c) Les États Membres devraient promouvoir des politiques de la famille qui favorisent la conciliation de la vie professionnelle et familiale, notamment une répartition équitable des tâches ménagères entre les hommes et les femmes ainsi qu'une paternité responsable dans le cadre de leurs programmes d'égalité entre les sexes;

d) Les gouvernements et autres parties prenantes sont encouragés à investir dans des programmes intergénérationnels pour aider les familles à s'acquitter de leurs responsabilités en matière de dispensation de soins et faciliter les échanges et le soutien entre les générations;

e) La Commission du développement social peut souhaiter prendre en considération les conclusions de la table ronde qui se tiendra dans le cadre de la célébration du vingtième anniversaire de l'Année internationale pour orienter ses futurs travaux sur les questions relatives à la famille dans le but d'établir un mécanisme de suivi approprié permettant de sous-tendre l'élaboration des politiques nationales;

f) Les États Membres peuvent envisager de trouver les moyens appropriés de promouvoir le programme relatif à la famille au niveau international de manière coordonnée et systématique. La conciliation de la vie professionnelle et de la vie familiale et les questions d'ordre intergénérationnel devraient continuer à retenir l'attention aux niveaux national, régional et international.